

INSTRUCTIONS POUR REMPLIR LE FORMULAIRE D'ADMISSION

Vous devez remplir le formulaire de demande d'admission, le sauvegarder, l'imprimer et l'apporter lors de votre rendez-vous pour l'admission de votre enfant.

La demande d'admission doit être complétée conformément au document d'identité (par exemple, certificat de naissance) que vous nous remettrez.

SECTION IDENTIFICATION DE L'ÉLÈVE

Les noms, prénoms, autres prénoms et la date de naissance doivent être identiques au document d'identité (certificat de naissance) et ce, pour l'élève et les parents.

Le NIREC est le numéro d'inscription de 13 chiffres sur le certificat de naissance du Québec. Ne rien inscrire à cette case si vous avez un document qui ne provient pas du Directeur de l'État civil.

SECTION IDENTIFICATION DES RÉPONDANTS

Les répondants de l'enfant sont ceux dont le nom apparaît sur l'extrait ou le certificat de naissance de l'enfant. Les deux parents exercent ensemble l'autorité parentale. Un divorce ou une séparation ne change en rien cette situation.

-Si un seul parent est identifié sur le certificat de naissance, il est le seul répondant.

-Seuls un jugement de cour (déchéance d'autorité parentale, adoption) ou un décès viennent enlever au parent son autorité parentale. Cependant, dans certains cas exceptionnels, il est possible d'indiquer un tuteur comme répondant après approbation du Centre de services scolaire des Portages-de-l'Outaouais (CSSPO).

SECTION ADRESSE

L'école de secteur est celle qui correspond à l'adresse principale de l'élève. Pour trouver votre école de secteur, veuillez consulter le site internet du CSSPO : <https://cartes.csspo.gouv.qc.ca/>.

DOCUMENTS A REMETTRE AVEC LA DEMANDE D'ADMISSION

Certificat de naissance

•Pour l'enfant né au Québec : CERTIFICAT DE NAISSANCE GRAND FORMAT (original, incluant les noms et prénoms des parents).

Vous pouvez vous le procurer sur le site du Directeur de l'état civil : www.etatcivil.gouv.qc.ca.

•Pour l'enfant né en Ontario : CERTIFICAT DE NAISSANCE, VERSION INTÉGRALE (original, incluant les noms et prénoms des parents). Vous pouvez vous le procurer sur le site suivant : <https://www.ontario.ca/fr/page/obtenir-ou-replacer-un-certificat-de-naissance-de-lontario>.

•Pour l'enfant né au Canada (ailleurs qu'au Québec ou en Ontario) : CERTIFICAT DE NAISSANCE DE LA PROVINCE OU DU TERRITOIRE VISÉ (original, incluant les noms et prénoms des parents).

•Pour l'enfant né hors Canada : Preuve de filiation entre les parents et l'enfant (ex. certificat de naissance traduit en français ou en anglais) et documents d'immigration Canada

Preuve de résidence

•PREUVE DE RÉSIDENCE SUR LE TERRITOIRE : original d'une facture d'un service public (Hydro-Québec, Gazifère, Bell, etc.) offert sur le territoire du CSSPO.

et

UNE PREUVE DE RESIDENCE AU QUEBEC

- Carte d'assurance maladie du Québec de l'enfant
- Permis de conduire du Québec
- Preuve d'assurance habitation
- Avis de cotisation de Revenu Québec
- Relevé d'impôts fonciers RL-31

Note : Cette demande de preuve de résidence au Québec s'inscrit dans le cadre de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels L.R.Q., c A-2.1. Elle vise à confirmer votre identité ou adresse. En aucun temps, ce document n'est conservé au dossier de l'élève et la pièce est détruite aussitôt la validation effectuée.